



Étang A Pêche à la truite



Étang B Pêche au poisson blanc



Étang C Pêche à la truite

Étangs Arc-en-Ciel règlement et tarif 2019 :

Les cartes sont vendues sur place lors du passage des Gardes de Pêche ou d'un membre du Bureau.

Tarif pour pêcher le poisson blanc dans l'étang B :

Carte annuelle valable uniquement dans cet étang : 30,00 €

Carte journalière adulte : 2,00 €

Carte journalière moins de 12 ans : 0,50 €

Tarif pour pêche la truite dans les étangs A et C : 4 truites MAXIMUM

Carte journalière adulte : 2,00 €

Carte jeune journalière - de 12 ans : 0,50 €

Possibilité d'acheter plusieurs cartes pour la journée.

REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE AUX 3 ETANGS :

Sont strictement interdits :

- la baignade.
- de jeter des débris en tout genre sur les berges et dans les étangs.
- de pêcher la truite : à l'asticot, aux œufs de poissons, aux vers de vase, avec des pinkies, à la palette, aux leurres vibrants ou ondulants.
- les carpes doivent être remises immédiatement à l'eau.

Toute infraction au règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion immédiatement du site par les Gardes de Pêche Assermentés.

Les chiens doivent être tenus en laisse et interdiction de les faire entrer dans l'eau.

Le nombre de cannes autorisées :

Etang A et l'étang C : 1 canne le 1^{er} et le 2^{ème} jour après chaque déversement en truites, ensuite autorisation de pêcher avec 2 cannes.

Etang B : pêche avec 3 cannes. Pêche aux poissons blancs. Le NO-KILL est obligatoire. La location d'un étang est signalée par la pose de panneaux. La pêche est autorisée de 08 H 00 à 18 h 30.

**Ouverture de la pêche le samedi 30 mars 2019 à 08h00
Fermeture de la pêche le samedi 26 octobre 2019 à 18h30**

Les pêcheurs devront présenter leur carte de pêche annuelle ou journalière.

5 REMPOISSONNEMENTS EN 2019 :

Rempoissonnement	Jour de pêche	Quantité
Vendredi 05 avril	Samedi 06avril à 08 h 00	50 kg de truites.
Vendredi 03 mai	Samedi 04 mai à 08 h 00	50 kg de truites.
Vendredi 31 mai	Samedi 01juin à 08h00	50 kg de truites.
Vendredi 02 août	Samedi 03 août à 08 h 00	50 kg de truites.
Vendredi 06 septembre	Samedi 07 septembre à 08 h 00	50 kg de truites.

La pêche sera fermée les vendredis : 05 avril, 03 mai, 31 mai, 02 août, et 06 septembre.

Pour raison de sécurité il est formellement INTERDIT : d'ouvrir les boîtiers électrique des 3 oxygénateurs alimentés en 380 volts soit pour les arrêter ou les redémarrer. Seul le personnel compétant est autorisé à intervenir. Sous peine d'exclusion immédiatement du site.

JOURNEE DE PECHE EN 2019 de 08 h 00 à 12 h 00 - 13h30 à 17h30 :*

Samedi 06 juillet 2019 la journée annuelle truites baguées :

Participation : Adulte 15,00 € la journée.

Jeune - de 12 ans la journée 8,00 €.

*** RESTAURATION SUR PLACE :**

**Buvette - Sandwich jambon, pâté
Barbecue (merguez, saucisse).**

Le Comité
Le Président

J.C. LEPAISANT

I.P.N.S.